

SILKAN RT

Société anonyme
au capital de 779.874 euros
Siège social : 41 rue Georges Clémenceau, 78350 Jouy en Josas
449 305 044 RCS Versailles

-ooOoo-

TEXTE DES RESOLUTIONS (Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2015)

I. ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion rédigé par le conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ; approbation desdits comptes ;
2. Affectation du résultat ;
3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
5. Nomination de deux nouveaux administrateurs ;
6. Pouvoirs pour les formalités légales.

II. TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

(Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes dudit exercice, du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

en conséquence, **donne** quitus aux membres du conseil d'administration de l'exécution de leur mandat au cours de cet exercice.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du conseil d'administration, **décide** que la perte de l'exercice 2014, s'élevant à 332.734 euros sera affectée au compte « Report à

Nouveau » qui se trouvera porté de (1.865.710) euros à (2.198.444) euros,

conformément à la loi, **prend acte** qu'il n'a été fait aucune distribution de dividende depuis les trois derniers exercices sociaux.

Troisième résolution

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, **prend acte** des termes de ce rapport.

Quatrième résolution

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, **ratifie** la nomination de Monsieur François Guéineau faite par le Conseil d'Administration du 20 août 2014 en remplacement de Monsieur Laurent Cadieu, démissionnaire.

Cinquième résolution

(Nomination de nouveaux administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme administrateurs pour une période de six (6) années qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social à clore le 31 décembre 2020 :

- Seventure Partners
Dont le siège social est 5-7 rue de Montessuy, 75007 Paris

- Innovacom Gestion
Dont le siège social est 23 rue Royale, 75008 Paris

Sixième résolution

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.